

Subvention au pôle sportif des Montboucons pour participation aux frais de fonctionnement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Outre la mise à disposition à titre gracieux du foncier pour permettre la réalisation du pôle sportif des Montboucons, la Ville de Besançon s'est engagée à verser une participation aux frais de fonctionnement à l'association chargée de gérer cette structure sportive.

Il est proposé d'attribuer, au titre de 1999, une subvention d'un montant de 100 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition. En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation 92.40.6574.97001.20300, inscrite au Budget Primitif 1999.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions des Sports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.